



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 novembre 2019
affiché ou publié le jeudi 21 novembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191114-lmc1H22696H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22696H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 154-19

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au lot 2 du marché F18036 relatif aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation des conduites d'eau potable sur les communes de Les Déserts, Saint-Baldoph, Le Noyer et Lescheraines*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemeret à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 154-19

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au lot 2 du marché F18036 relatif aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation des conduites d'eau potable sur les communes de Les Déserts, Saint-Baldoph, Le Noyer et Lescheraines**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché F18036 a pour objet les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation des conduites d'eau potable sur les communes de Les Déserts, Saint-Baldoph, Le Noyer et Lescheraines.

Le lot 2 de ce marché, relatif à la création d'une conduite de refoulement et à la rénovation de la conduite de distribution sur la commune de Saint-Baldoph, a été confié au groupement Eiffage Génie Civil Ets Gauthey / Giroud Garampon / Blondet TP, dont le mandataire est l'entreprise Eiffage Génie Civil Ets Gauthey, pour un montant HT de 809 172,61 €.

Un avenant est nécessaire pour prendre en compte l'augmentation (133 554,81 € HT) du montant initial du marché, liée aux différents aléas de chantier : réfection de tranchées conséquentes liées à l'utilisation d'une trancheuse compte tenu de la nature du terrain, de l'étroitesse des voies et des forts orages, installation de nombreux verrouillages de canalisations compte tenu de la forte pente, linéaire de branchements sous-estimé au moment du lancement de la consultation, renouvellement de six poteaux incendie.

En outre, afin d'optimiser les contraintes et limiter les coûts ultérieurs de la création d'une station de pompage à l'intérieur du réservoir de la Coche pour secourir le réservoir de Grande Montagne, des fourreaux en tranchée ont été posés et un petit linéaire de conduites d'eau potable entre les deux cuves du réservoir de la Coche a été remplacé. Des carottages ont été réalisés dans les cuves pour effectuer la liaison électricité / télécommunications dans la cuve de 80 m³, engendrant un surcoût important.

En revanche, des quantités ont pu être optimisées, pour un montant HT de 57 310,43 €.

L'avenant n° 1 s'élève donc à 76 244,38 € HT, ce qui représente un pourcentage d'augmentation de 9,42 % environ du montant initial du marché.

Le montant total HT du marché est ainsi porté à 885 416,99 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F18036,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 octobre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F18036,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 154-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au lot 2 du marché F18036 relatif aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation des conduites d'eau potable sur les communes de Les Déserts, Saint-Baldoph, Le Noyer et Lescheraines

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : Annexe 1 avenant 1 marché F18036,
Annexe 2 avenant 1 marché F18036,
Annexe 3 avenant 1 marché F18036,
Annexe 4 avenant 1 marché F18036, Avenant 1 marché F18036

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22696H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22696H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au